

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 297

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Chateaurenard - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2015/2019 - Tranche 2016

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
04.13.31.39.54**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par décision du 27 février 2015, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement (2015/2019) avec la commune de Châteaurenard pour la réalisation d'un programme de travaux, dont le montant global s'élève à 15.755.000 €HT pour une subvention totale de 9.453.000 €

A ce titre, la première tranche de ce programme (2015) a fait l'objet d'une subvention de 816.000 € pour un programme de travaux de 1.360.000 €HT, lors de la Commission Permanente du 27 février 2015.

CONSISTANCE et FINANCEMENT du PROJET

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux 2016 envisagé par la commune de Châteaurenard qui fait apparaître les modifications suivantes :

- Retrait de la tranche 2015 du carrefour de la Turbine (300.000 €HT),
- Rajout sur la tranche 2016 du giratoire pour le futur lycée (300.000 €HT).

Ces modifications sont sans incidence sur l'économie générale du contrat.

REQUALIFICATION DU BOULEVARD GENEVET

Dans le cadre du plan d'aménagement et de développement durable lancé par la commune qui s'appuie sur un projet urbain, la municipalité a pour priorité la requalification du boulevard Ernest Genevet.

Enregistrant une fréquentation de 30.000 véhicules/jour, cette voie de transit dessert également le MIN, poumon de l'activité économique de la commune, ainsi qu'une zone commerciale.

Afin de fluidifier le trafic, d'améliorer la sécurité et de rendre plus esthétique ce boulevard urbain, la commune prévoit le réaménagement de carrefours et giratoires et la réfection de la voie par tronçon.

Au titre de 2016, la commune prévoit :

- la création d'un réseau pluvial depuis l'extrémité ouest du secteur à aménager, à l'angle du boulevard Genevet et de l'avenue Trouillet, jusqu'au bassin de rétention du Barret, afin de collecter les eaux pluviales du nouveau quartier de la gare et d'améliorer les écoulements de la rue de la Paix et du Mas Laffont,
- l'aménagement du carrefour boulevard Genevet/avenue Trouillet en créant un demi giratoire pour permettre la fluidité du boulevard Genevet aux heures de pointe, en modifiant les intersections entre ces deux voies,
- l'aménagement du carrefour boulevard Genevet/chemin du Grand Quartier prévoit le remplacement des feux tricolores par un carrefour urbain avec reprise des réseaux d'eau potable, d'eau usée, pluvial et éclairage public. Les cheminements piétons seront sécurisés,

- l'aménagement du carrefour boulevard Genevet/chemin de l'Oratoire : afin de faciliter le trafic poids lourds et convois exceptionnels, la commune va réaliser un giratoire avec anneau central partiellement franchissable permettant de fluidifier le bd Genevet sans gêner l'intégration des voies adjacentes dans le trafic. Les réseaux d'eau et d'assainissement seront également repris.

Le montant global de l'opération, prévue de 2015 à 2019, s'élève à 7.700.000 € HT, dont 2.405.000 € HT pour 2016.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 4.620.000 € dont 1.443.000 € pour la tranche 2016.

PROGRAMME DE REFECTION DE LA VOIRIE COMMUNALE

La commune souhaite rénover les principales voies d'entrée dans la commune donnant accès au centre ville et l'éclairage public.

Les voies concernées sont les suivantes :

Avenue des Martyrs de la résistance, avenue de la Libération, Avenues Mistral, Ferry, des Lonnes, voiries du secteur de la Gare et modernisation de l'éclairage public.

Les travaux prévus au titre de la tranche 2016 sont les suivants :

- avenue des Martyrs de la Résistance : l'extension de l'urbanisation de ce secteur a entraîné l'accroissement de la circulation piétonne qui doit être sécurisée par la construction de trottoirs sur cette avenue pénétrante urbaine très circulée. Des trottoirs de 6 mètres de chaque côté seront réalisés avec des cheminements doux séparés de la voie par des espaces végétalisés. Les réseaux secs seront enterrés et l'éclairage rénové,

- modernisation de l'éclairage public : mise en place de réducteurs d'intensité de puissance sur les treize armoires les plus importantes et remplacement de luminaires vétustes quartier St Eloi, avenue Joliot Curie, quartiers de la colline et près du cimetière.

Le montant global de l'opération, prévue de 2015 à 2019, s'élève à 7.397.000 € HT, dont 909.000 € HT pour 2016.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de 89.600 € de l'Etat pour l'avenue des Martyrs de la résistance.

La subvention départementale pourrait s'élever à 4.438.200 € dont 545.400 € pour la tranche 2016.

REALISATION D'UN GIRATOIRE POUR LE FUTUR LYCEE

Suite à la prochaine réalisation d'un lycée par le Conseil Régional sur la commune de Chateaufort, la municipalité doit procéder à la réalisation d'un carrefour giratoire sur la RD 28 pour permettre l'accès au futur lycée, en complément des travaux de viabilisation du terrain et des voies d'accès qui seront réalisés par la Communauté d'Agglomération Terre de Provence.

Le giratoire d'un diamètre de 40 mètres, se situera à l'intersection avec l'avenue Mermoz.

Le montant global de l'opération, prévue en 2016 s'élève à 300.000 € HT.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de 105.000 € de l'Etat.

La subvention départementale pourrait s'élever à 180.000 €

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2016 du contrat 2015/2019 s'élève à 3.614.000 €HT, réparti comme suit :

- Requalification du boulevard Genevet 2.405.000 €H.T.
- Programme de réfection de voirie..... 909.000 €H.T.
- Giratoire pour le futur lycée300.000 €H.T.

TOTAL3.614.000 €H.T.

Le nouvel échéancier est le suivant :

2015 : 1.060.000 €HT

2016 : 3.614.000 €HT

2017 : 2.693.000 €HT

2018 : 4.197.000 €HT

2019 : 4.191.000 €HT

La participation du Département pourrait être fixée à 2.168.400 € pour la tranche 2016 selon le détail indiqué en annexe 1.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de Châteaurenard, au titre des contrats départementaux d'aménagement et de développement une subvention de 2.168.400 € pour la tranche 2016 du programme 2015/2019 dont la dépense s'élève à 3.614.000 € HT, conformément à l'annexe 1,
- m'autoriser à signer avec la commune de Châteaurenard la convention de partenariat, avenant n°1 au contrat départemental, définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 9.453.000 € engagée au chapitre 204 sur l'AP 2015 – 10127U au profit de la commune de Châteaurenard en application de la délibération n° 92 du 27 février 2015.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL